

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs  
du représentant suppléant du Costa Rica au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 mars 2009 indiquant que Christian Guillermet avait été nommé représentant suppléant du Costa Rica au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

---

